

# **Sentier Transcanadien**

**États financiers**  
**31 mars 2013 et 2012**

# Sentier Transcanadien

États financiers  
31 mars 2013 et 2012

## Table des matières

Rapport de l'auditeur indépendant	1
États de la situation financière	2
États de l'évolution des actif nets	3
États des résultats	4
États des flux de trésorerie	5
Notes complémentaires	6 - 13

## **Rapport de l'auditeur indépendant**

Aux membres de  
**Sentier Transcanadien**

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de l'organisme Sentier Transcanadien, qui comprennent les états de la situation financière au 31 mars 2013, au 31 mars 2012 et au 1er avril 2011, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour les exercices clos le 31 mars 2013 et le 31 mars 2012, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

### *Responsabilité de la direction pour les états financiers*

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

### *Responsabilité de l'auditeur*

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de nos audits. Nous avons effectué nos audits selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en oeuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus dans le cadre de nos audits sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### *Opinion*

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme Sentier Transcanadien au 31 mars 2013, au 31 mars 2012 et au 1er avril 2011, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos le 31 mars 2013 et le 31 mars 2012, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

*Richter s.e.n.c.r.l.*

Montréal (Québec)  
Le 27 juin 2013

<sup>1</sup>CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n° A118877

T.514.934.3400

Richter S.E.N.C.R.L./LLP  
1981 McGill College  
Mtl (QC) H3A 0G6  
www.richter.ca

Montréal, Toronto



# Sentier Transcanadien

## États de la situation financière Aux 31 mars 2013 et 2012 et au 1er avril 2011

	2013 \$	2012 \$	Au 1er avril 2011 \$
<b>Actif</b>			
Trésorerie	197 192	410 367	560 151
Titres négociables	1 300 000	401 297	502 026
Débiteurs (note 4)	94 086	43 662	48 183
Charges payées d'avance	71 401	98 561	117 387
Montant à recevoir de la Fondation du Sentier Transcanadien	-	85 476	-
Matériel (note 5)	261 577	361 283	68 034
	<b>1 924 256</b>	<b>1 400 646</b>	<b>1 295 781</b>
<b>Passif</b>			
Créditeurs et charges à payer	681 180	210 742	607 929
Apports reportés (note 6)	266 563	472 270	176 530
Produits reportés - Subvention de Parcs Canada (note 7)	-	5 159	-
Montant à payer à la Fondation du Sentier Transcanadien (note 8)	26 575	-	-
	<b>974 318</b>	<b>688 171</b>	<b>784 459</b>
<b>Engagements et éventualités (note 9)</b>			
<b>Actifs nets</b>			
Investis en immobilisations	28 200	49 753	68 034
Fonds de dotation	51 723	51 204	51 261
Non affecté	870 015	611 518	392 027
	<b>949 938</b>	<b>712 475</b>	<b>511 322</b>
	<b>1 924 256</b>	<b>1 400 646</b>	<b>1 295 781</b>

Voir les notes complémentaires

Au nom du conseil

 administrateur

 administrateur

## Sentier Transcanadien

### États de l'évolution des actif nets Exercices clos les 31 mars 2013 et 2012

	Investis dans le matériel \$	Fonds de dotation \$	Non affectés \$	<b>2013 Total \$</b>	2012 Total \$
<b>Solde au début</b>	49 753	51 204	611 518	<b>712 475</b>	511 322
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	(21 553)	519	258 497	<b>237 463</b>	201 153
<b>Solde à la fin</b>	28 200	51 723	870 015	<b>949 938</b>	712 475

Voir les notes complémentaires

# Sentier Transcanadien

## États des résultats

Exercices clos les 31 mars 2013 et 2012

	2013	2012
	\$	\$
<b>Produits</b>		
Subvention de Parcs Canada (note 7)	5 930 296	3 569 704
Dons désignés	12 500	70 335
Dons	195 720	1 408 332
Revenus de placement	777	5 488
Revenus divers	6 736	6 933
Apport de la Fondation du Sentier Transcanadien	1 289 764	588 000
	<b>7 435 793</b>	<b>5 648 792</b>
<b>Charges</b>		
Aménagement du Sentier	4 988 890	1 927 430
Promotion et publication d'informations relatives au Sentier	775 339	1 588 625
Campagnes de financement (note 11)	649 600	949 778
Partenariats stratégiques	55 150	142 790
Frais généraux et administratifs	614 591	777 412
Amortissement du matériel	114 760	57 598
Perte sur la cession de matériel	-	4 006
	<b>7 198 330</b>	<b>5 447 639</b>
<b>Excédent des produits par rapport aux charges</b>	<b>237 463</b>	<b>201 153</b>

Voir les notes complémentaires

# Sentier Transcanadien

## États des flux de trésorerie Exercices clos les 31 mars 2013 et 2012

	2013	2012
	\$	\$
<b>Activités de fonctionnement</b>		
Excédent des produits par rapport aux charges	237 463	201 153
Amortissement du matériel	114 760	57 598
Perte (gain) sur la vente de titres négociables	1 297	(6 168)
Perte sur la valeur de marché des titres négociables	-	1 280
Perte sur la cession de matériel	-	4 006
Dons en nature	(60 472)	-
Apports reportés comptabilisés au cours de l'exercice	(205 707)	(222 567)
Produits reportés - subvention de Parcs Canada comptabilisés au cours de l'exercice	(5 159)	-
	<b>82 182</b>	<b>35 302</b>
Évolution des éléments hors trésorerie liés à l'exploitation	<b>447 174</b>	<b>(169 933)</b>
	<b>529 356</b>	<b>(134 631)</b>
<b>Activités d'investissement</b>		
Acquisition de matériel	(15 054)	(40 453)
Acquisition de titres négociables	(1 939 528)	(1 300 000)
Produits du rachat de titres négociables	1 100 000	1 405 617
Revenus de placements tirés des avances de Parcs Canada	-	5 159
Montant dû à la Fondation du Sentier Transcanadien	112 051	(85 476)
	<b>(742 531)</b>	<b>(15 153)</b>
<b>Diminution de la trésorerie</b>	<b>(213 175)</b>	<b>(149 784)</b>
<b>Trésorerie au début</b>	<b>410 367</b>	<b>560 151</b>
<b>Trésorerie à la fin</b>	<b>197 192</b>	<b>410 367</b>

Voir les notes complémentaires

# Sentier Transcanadien

## Notes complémentaires 31 mars 2013 et 2012

### 1. Nature des activités

L'organisme est un organisme canadien de bienfaisance sans but lucratif fondé en 1992 et un organisme de bienfaisance enregistré au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu (Canada).

Sentier Transcanadien a pour mission de créer, de promouvoir et d'entretenir un sentier récréatif national, d'y relier des sentiers locaux ainsi que de développer et d'aménager de nouveaux sentiers qui prolongent ce réseau de sentiers emblématiques, qui s'étendra d'est en ouest et du nord au sud.

### 2. Référentiel comptable

L'organisme a choisi d'appliquer les Normes comptables pour les organismes sans but lucratif (NCOSBL) du Canada de la Partie III du Manuel de comptabilité de l'ICCA.

Les présents états financiers sont les premiers à être préparés en vertu des NCOSBL.

Le chapitre 1501, Application initiale des normes pour les organismes sans but lucratif, du Manuel de l'ICCA (Chapitre 1501) a été appliqué aux fins de la transition. La date de transition est le 1er avril 2011. Le principe général sous-jacent aux NCOSBL est qu'un organisme qui adopte les normes doit préparer ses états financiers comme s'il avait toujours comptabilisé son information financière selon les NCOSBL. Par conséquent, toutes les normes ont été appliquées de manière rétrospective. Cependant, compte tenu du travail qui pourrait s'avérer nécessaire pour se conformer à cette exigence, le Chapitre 1501 prévoit certaines exceptions obligatoires et exemptions optionnelles à l'égard de l'application rétrospective complète des NCOSBL.

L'adoption de ces normes n'a eu aucune incidence sur l'actif net à la date de transition. En outre, l'adoption n'a eu aucune incidence sur l'excédent des produits par rapport aux charges de l'organisme relativement aux derniers états financiers publiés pour l'exercice clos le 31 mars 2012.

Dans le cadre de la préparation des présents états financiers conformément au Chapitre 1501, l'organisme a appliqué les exceptions obligatoires et n'a sélectionné aucune exemption optionnelle.

### 3. Sommaire des principales méthodes comptables

#### Fondation du Sentier Transcanadien

La Fondation du Sentier Transcanadien, un organisme indépendant, se consacre à recueillir des fonds pour appuyer le Sentier Transcanadien.



# Sentier Transcanadien

## Notes complémentaires 31 mars 2013 et 2012

### 3. Sommaire des principales méthodes comptables (suite)

#### Recours à des estimations

L'établissement des états financiers selon les NCOSBL oblige la direction à faire des estimations et à poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants communiqués au titre des actifs et des passifs et sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les montants communiqués au titre des produits et des charges au cours de la période visée par le rapport de l'auditeur. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

#### Constatation des produits

L'organisme constate les produits de dons et de subventions à l'aide de la méthode du report pour la comptabilisation des apports. Les apports affectés (dons désignés) liés aux charges des exercices futurs sont reportés et comptabilisés dans les produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus. Les produits provenant des droits d'adhésion sont constatés selon la méthode de la comptabilité de trésorerie. Tous les droits d'adhésion sont pour une période d'un an et ils sont comptabilisés comme produits dans l'exercice au cours duquel ils sont reçus. Les apports au fonds de dotation sont constatés à titre d'augmentations directes des actifs nets.

#### Titres négociables

Les titres négociables, qui sont comptabilisés à leur juste valeur (qui se rapproche du coût), viennent à échéance entre les mois de juin 2013 et de mars 2014 et portent intérêt à un taux moyen de 0,90 % (1,69 % en 2012) par année.

#### Matériel

Le matériel est constitué de mobilier et d'agencements et de matériel informatique, et il est comptabilisé au coût. Il est amorti selon la méthode de l'amortissement dégressif à un taux de 30 % par année.

#### Dons d'immobilisations corporelles

En 2012, un montant de 314 400 \$ a été comptabilisé à titre d'apports de matériel, ce qui représente la juste valeur du matériel remis sous forme de dons à l'organisme.

#### Dons de services et d'actifs

Une importante partie du travail de Sentier Transcanadien dépend de la contribution de bénévoles. Les services de bénévoles ne sont généralement pas achetés par l'organisme et, en raison de la difficulté à déterminer leur juste valeur, ces services ne sont pas comptabilisés dans les présents états financiers.

# Sentier Transcanadien

## Notes complémentaires 31 mars 2013 et 2012

### 3. Sommaire des principales méthodes comptables (suite)

#### Dons de services et d'actifs (suite)

Sentier Transcanadien a reçu des dons en nature sous forme de droits de bénéficiaire sur des emprises ferroviaires. Comme ces actifs n'auraient pas été autrement achetés par l'organisme, le terrain donné n'est pas comptabilisé dans les états financiers (voir la note 10).

Outre le matériel, des dons en nature d'une juste valeur de 93 207 \$ (1 155 196 \$ en 2012) ont été comptabilisés dans les états financiers au cours de l'exercice clos le 31 mars 2013.

#### Instruments financiers

##### Évaluation

L'organisme évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur, sauf dans le cas de certaines opérations qui ne sont pas conclues dans des conditions de concurrence normale.

Il évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût après amortissement, à l'exception des placements dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif, qui sont évalués à la juste valeur. Les variations de juste valeur sont comptabilisées dans les résultats.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de la trésorerie et des débiteurs.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des créditeurs et charges à payer.

Les actifs financiers de l'entreprise évalués à la juste valeur se composent des titres négociables.

##### Dépréciation

Les actifs financiers évalués au coût sont soumis à un test de dépréciation s'il existe des indications d'une possible dépréciation. La société détermine s'il y a eu un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs de l'actif financier. Si c'est le cas, elle réduit la valeur comptable de l'actif à la valeur actualisée des flux de trésorerie attendus de l'actif ou au prix qu'elle pourrait obtenir de la vente de l'actif à la date de clôture selon le plus élevé des deux montants. Le montant de réduction de valeur est comptabilisé aux résultats. La moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration, sans être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. Cette reprise est comptabilisée aux résultats.

# Sentier Transcanadien

## Notes complémentaires 31 mars 2013 et 2012

### 3. Sommaire des principales méthodes comptables (suite)

#### Instruments financiers (suite)

##### Coûts de transaction

L'organisme comptabilise ses coûts de transaction aux résultats de l'exercice où ils sont engagés. Cependant, les coûts de transaction relatifs à des instruments financiers évalués ultérieurement au coût après amortissement sont présentés en réduction de la valeur comptable de l'actif financier ou du passif financier et comptabilisés aux résultats en vertu de la méthode de l'amortissement linéaire.

### 4. Débiteurs

	2013 \$	2012 \$
Sommes à remettre à l'État	42 258	37 897
Autres débiteurs	51 828	5 765
	94 086	43 662

### 5. Matériel

	Coût \$	Amortissement cumulé \$	Valeur comptable nette 2013 \$	Valeur comptable nette 2012 \$
Mobilier et agencements	37 285	36 439	846	1 209
Matériel informatique	441 733	181 002	260 731	360 074
	479 018	217 441	261 577	361 283

### 6. Apports reportés

Conformément à la politique de constatation des produits de Sentier Transcanadien, les dons reçus pour des projets précis sont comptabilisés comme produits au moment où les dépenses connexes sont engagées.

Le total des apports reportés au 31 mars 2013 est de 266 563 \$ (472 270 \$ en 2012); il est constitué de dons désignés s'élevant à 49 080 \$ (161 580 \$ en 2012) et à 217 483 \$ (310 690 \$ en 2012), qui représentent la portion reportée des dons en nature de matériel.

# Sentier Transcanadien

## Notes complémentaires 31 mars 2013 et 2012

### 6. Apports reportés (suite)

Les variations du solde des apports reportés sont les suivantes :

	2013 \$	2012 \$
<b>Apports reportés - au début</b>	<b>472 270</b>	176 530
Dons désignés reçus	-	203 907
Dons en nature reçus	-	314 400
Dons désignés comptabilisés comme produits au cours de l'exercice	(112 500)	(179 243)
Dons en nature comptabilisés comme produits au cours de l'exercice	(93 207)	(43 324)
<b>Apports reportés - à la fin</b>	<b>266 563</b>	472 270

### 7. Subvention de Parcs Canada

Le 27 décembre 2010, Sentier Transcanadien a conclu une entente avec Parcs Canada pour l'octroi de 10 000 000 \$, pour des charges admissibles au cours de la période allant du 1er janvier 2011 au 31 mars 2013. Le financement permet à Sentier Transcanadien de continuer à verser des subventions stratégiques à l'égard de projets de sentiers et de constituer sa capacité organisationnelle. Pour la période allant du 1er avril 2012 au 31 mars 2013, Parcs Canada a accordé des avances totalisant 5 881 740 \$, ainsi qu'une somme supplémentaire de 48 556 \$ à recevoir le 31 mars 2013, pour un total de 5 930 296 \$, pour des dépenses admissibles et ces avances ont été entièrement utilisées au 31 mars 2013.

### 8. Montant dû à la Fondation du Sentier Transcanadien

Le montant à payer à la Fondation du Sentier Transcanadien ne porte pas intérêt et n'est assorti d'aucune condition précise de remboursement.

### 9. Engagements et éventualités

#### Engagements

Au 31 mars 2013, Sentier Transcanadien a des engagements totalisant 316 951 \$ (1 108 232 \$ en 2012) envers des groupes de développement de sentiers pour le financement de l'aménagement de sentiers.

# Sentier Transcanadien

## Notes complémentaires 31 mars 2013 et 2012

### 9. Engagements et éventualités (suite)

#### Éventualités

a) Sentier Transcanadien fait l'objet de diverses réclamations et plaintes non résolues découlant du cours normal de ses activités. De l'avis de la direction, toutes ces questions non résolues sont adéquatement assurées. Toute perte excédant les montants couverts par la police d'assurance de l'organisme serait présentée à titre de charge dans l'exercice au cours duquel la perte devient probable et peut faire l'objet d'une estimation raisonnable.

b) L'évaluation de la taxe foncière pour l'organisme relativement à ses emprises ferroviaires aux fins d'aménagement de sentiers est d'environ 246 000 \$. Tel qu'il est décrit dans la note 10, l'organisme a l'intention de transférer le titre des droits sur des emprises ferroviaires aux municipalités et à d'autres organisations.

Selon l'avis de la direction, tous les droits sur des emprises ferroviaires seront transférés et l'organisme n'aura pas à acquitter les taxes foncières afférentes à ces droits. Par conséquent, les montants n'ont pas été payés et ne se sont pas reflétés dans les comptes.

### 10. Emprises ferroviaires aux fins d'aménagement du Sentier

Selon une entente conclue en décembre 1998, Sentier Transcanadien a accepté, aux fins d'aménagement de sentiers, un don en nature de Chemin de fer Canadien Pacifique sous forme de droits de bénéficiaire sur des emprises ferroviaires dont la juste valeur marchande est évaluée à environ 37 200 000 \$.

Selon une entente, initialement en vigueur le 23 octobre 2000, modifiée pour une entrée en vigueur le 1er janvier 2001, Sentier Transcanadien a accepté, aux fins d'aménagement de sentiers, un don en nature de la Compagnie de chemins de fer nationaux du Canada, sous forme de droits de bénéficiaire sur des emprises ferroviaires dont la juste valeur marchande est évaluée à environ 10 000 000 \$.

Sentier Transcanadien a essentiellement obtenu les emprises ferroviaires aux fins d'aménagement de sentiers, et l'organisme a l'intention de transférer le titre des droits sur des emprises ferroviaires en collaboration avec des organismes provinciaux et territoriaux et autres. Au cours de l'exercice, l'organisme a donné ou vendu une tranche de 36 570 \$ (1 254 242 \$ en 2012) des droits sur des emprises ferroviaires donnés par Chemin de fer Canadien Pacifique et la Compagnie de chemins de fer nationaux du Canada à certaines municipalités et à des particuliers de la province de la Saskatchewan, ce qui a généré des produits de 1 975 \$ (23 \$ en 2012).

# Sentier Transcanadien

## Notes complémentaires 31 mars 2013 et 2012

### 10. Emprises ferroviaires aux fins d'aménagement du Sentier (suite)

La valeur estimative initiale des droits sur des emprises ferroviaires, y compris toute variation survenue au cours de l'exercice, se résume comme suit :

	<b>Chemin de fer Canadien Pacifique \$</b>	<b>Compagnie de chemins de fer nationaux du Canada \$</b>	<b>Total \$</b>
Solde au 1er avril 2011	3 092 198	6 138 305	9 230 503
Donnés ou vendus au cours de l'exercice	621 442	632 800	1 254 242
Solde au 31 mars 2012	2 470 756	5 505 505	7 976 261
Donnés ou vendus au cours de l'exercice	34 784	1 786	36 570
<b>Solde au 31 mars 2013</b>	<b>2 435 972</b>	<b>5 503 719</b>	<b>7 939 691</b>

### 11. Campagnes de financement

Une subvention de Parcs Canada versée à l'organisme a servi à acquitter certaines charges liées aux campagnes de financement. Ces charges sont, par conséquent, comptabilisées dans les états financiers de l'organisme. Les charges liées aux campagnes de financement que la subvention de Parcs Canada n'a pas acquittées et qui sont attribuables à la Fondation du Sentier Transcanadien ont été comptabilisées dans les états financiers de la fondation.

### 12. Opérations entre parties liées

En 2013, Sentier Transcanadien a engagé 11 300 \$ (10 764 \$ en 2012) en frais de services juridiques auprès du cabinet d'avocats d'un des administrateurs. Les services ont été fournis dans le cours normal des activités et comptabilisés à la valeur d'échange, qui est le montant de la contrepartie établie et acceptée par les parties liées.

L'organisme partage certaines charges indirectes communes avec la Fondation du Sentier Transcanadien. Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2013, l'organisme a imputé à la fondation une tranche de ces charges d'environ 246 000 \$ (170 000 \$ en 2012)

### 13. Instruments financiers

#### Politique de gestion des risques

L'organisme, par le biais de ses instruments financiers, est exposé à divers risques. L'analyse suivante fournit une mesure des risques à la date du bilan.

# Sentier Transcanadien

Notes complémentaires  
31 mars 2013 et 2012

## 13. Instruments financiers (suite)

### Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière.

L'organisme consent du crédit à certaines parties dans le cours normal de ses activités de fonctionnement. Sentier Transcanadien évalue la recouvrabilité de ses débiteurs à intervalles réguliers et prévoit une provision pour créances douteuses lorsque la recouvrabilité devient douteuse.

### Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations de taux d'intérêt du marché.

L'organisme est exposé à un risque sur la juste valeur à l'égard de ses titres négociables, qui portent intérêt à un taux fixe. L'organisme est également exposé à un risque sur flux de trésorerie à l'égard de sa trésorerie, qui porte intérêt à un taux variable.

### Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'un organisme prouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. La gestion prudente du risque de liquidité suppose le maintien d'un niveau de liquidités suffisant, l'accès à des facilités de crédit appropriées et la capacité de liquider des positions prises sur le marché. L'organisme est d'avis que ses ressources financières récurrentes lui permettent de faire face à toutes ses dépenses.

